

Approches locales du marché du travail et grandes agglomérations : l'exemple de l'Île-de-France

par François Beaumert

Dans les grandes villes, les individus se déplacent beaucoup pour travailler. Comment adopter un découpage adéquat pour analyser un marché local du travail ? Les notions de bassin de main d'œuvre, d'aire de recrutement sont indispensables, complémentaires aux analyses traditionnelles des bassins d'emploi. Ces notions font appel à d'autres critères de découpage que la mobilité journalière, comme par exemple la carte des formations.

« Quelles que soient les tendances à l'homogénéisation de l'espace national sur le plan socio-économique, il est possible d'identifier des espaces géographiques construits autour d'activités économiques, pour lesquels la prise en compte du contexte historique et local permet de comprendre comment se sont établis et transformés les liens, les interactions entre structure socio-économique et système de formation, et de prendre en compte les valeurs qui guident les comportements. » (CEREQ) ¹.

Le rapport considère ensuite que les bassins d'emploi paraissent bien adaptés à l'interprétation des particularismes locaux dans l'analyse de la relation formation-emploi. Il retrouve ainsi le relatif consensus installé entre les spécialistes des marchés locaux du travail. Si les études locales du marché du travail utilisent parfois les découpages administratifs standards, les analyses portent le plus souvent sur des zones ayant un « contenu économique ». On s'efforce alors de découvrir le découpage qui rend

maximale la solidarité habitat-travail. Cette démarche est issue du concept théorique de « marché local du travail » : lieu où se rencontrent une offre et une demande indépendantes. La notion de « bassin d'emploi » en découle directement.

Cependant, si cette notion fait aujourd'hui la quasi unanimité des chercheurs français, confrontés au choix d'un découpage géographique pour l'étude des phénomènes d'emploi, c'est moins à cause de son arrière plan théorique que parce que lui correspond un découpage opérationnel du territoire français. Ce découpage en « zones d'emploi », élaboré par l'INSEE ², apparaît en effet le meilleur compro-

¹ « Rapport intermédiaire » (1990) du groupe de travail sur l'analyse régionale de la relation formation-emploi. CEREQ, *Problématiques et méthodes*, pp. 22-23, série : Documents de Travail.

² Les 365 zones d'étude de l'emploi qui recouvrent le territoire métropolitain ont été définies en 1983, à la demande du ministère du Travail. Leur détermination incombait aux directions régionales du ministère, assistées des directions régionales de l'INSEE apportant une collaboration technique.

Basé sur les migrations alternantes au recensement de 1975, le découpage en zones d'emploi respecte quelques règles communes au niveau national mais il a été élaboré au niveau de chaque région par une unité de décision indépendante.

Il en résulte une hétérogénéité entre régions que l'INSEE a très nettement soulignée.

Voir par exemple : *Les Collections de l'INSEE*, série R, n° 59-60, novembre 1985, pp. 11-13 ; ou : *Archives et documents*, n° 162, INSEE, mai 1986.

mis ³ possible entre les contraintes liées aux disponibilités statistiques, la notion de bassin d'emploi, et la réalité vécue par les acteurs locaux. Le rapport du groupe de travail du CEREQ ⁴ considère que les bassins d'emploi sont adaptés à l'interprétation des particularismes locaux dans l'analyse de la relation formation-emploi, sauf dans le cas d'une grande métropole polarisant toute une région (Paris, Lyon, Marseille...) ou, au contraire, dans le cas de bassins très épars dans un espace en voie de dépeuplement.

L'Ile-de-France serait donc une région à part du point de vue de l'espace géographique sur lequel fonctionne le marché du travail. Nous nous interrogeons sur cette affirmation, fréquemment avancée par les spécialistes de l'emploi, mais rarement argumentée. En quoi l'Ile-de-France peut-elle être considérée comme une région à part du point de vue du fonctionnement du marché du travail et de l'articulation formation-emploi ? Pourquoi les découpages géographiques généralement utilisés sont-ils peu opérationnels en Ile-de-France ?

LA NOTION DE BASSIN D'EMPLOI EN ILE-DE-FRANCE : UNE RÉALITÉ INSAISSISSABLE

L'Ile-de-France est aussi découpée en zones d'emploi. Mais ce découpage atteint beaucoup moins bien que dans la plupart des autres régions françaises l'objectif initial qui avait été fixé par l'INSEE : rendre maximale la solidarité habitat-travail. Malgré la taille extrêmement variable des zones ⁵, les migrations alternantes qui franchissent leurs limites restent nombreuses. Il est vrai que le découpage en zones d'emploi doit intégrer certaines contraintes adminis-

3 Soulignons ici qu'il s'agit bien d'un compromis entre un objectif initial (élaborer, en minimisant les navettes, un découpage qui corresponde à la notion de bassin d'emploi) et les multiples contraintes qu'imposait sa mise en œuvre statistique sur l'ensemble du territoire français. Il faut donc prendre garde à ne pas identifier « l'objet statistique zone d'emploi » au « concept de bassin d'emploi » qui lui a fourni son soubassement théorique.

4 CEREQ, 1990, pp. 24-26.

5 La région Ile-de-France est divisée en 29 zones d'emploi : Paris, Melun, Provins, Meaux, Villeparisis, Chelles, Pontault-Combault, Versailles, Mantes-la-Jolie, Poissy, Saint-Germain-en-Laye, Velizy-Jouy, Corbeil, Etampes, Massy, Juvisy, Nanterre, Boulogne-Billancourt, Saint-Denis, Montreuil, Saint-Ouen, Créteil, Vitry, Arcueil, Vincennes, Pontoise, Argenteuil, Sarcelles, Vexin.

Alors qu'en 1982 la zone d'emploi de Paris comptait 2 176 000 habitants (2 152 000 en 1990), la plus petite des zones d'emploi d'Ile-de-France (Vexin) n'en regroupait que 18 000 (20 000 en 1990). Cela n'empêchait pas les zones d'emploi d'Ile-de-France d'être en moyenne nettement plus peuplées que la moyenne des zones d'emploi françaises : 347 000 habitants contre 149 000.

tratives ⁶ qui ont pu ici jouer un rôle plus important qu'ailleurs. Mais l'élaboration d'un découpage basé uniquement sur les migrations alternantes s'est heurtée, elle aussi, à de grandes difficultés.

LES PARTICULARITÉS DES MIGRATIONS ALTERNANTES EN ILE-DE-FRANCE

L'Ile-de-France est une région qui, par son extrême degré d'urbanisation et sa taille, est à l'origine de déplacements très nombreux entre domicile et travail : en 1982, un million de banlieusards convergeaient chaque matin vers la capitale. Il est pratiquement impossible d'éliminer ces déplacements sans prendre la région toute entière comme unité, encore que la zone d'influence directe de Paris déborde sur des zones d'emploi limitrophes extérieures à l'Ile-de-France. Tout découpage de l'Ile-de-France saisit des volumes de navettes ⁷ importants, pouvant même créer des zones où les emplois sont occupés majoritairement par des non résidents : 8 zones d'emploi étaient dans ce cas en 1982, 10 en 1990 ⁸. La distribution des navettes est exemplaire des relations entre les grandes villes et leur environnement direct : les très nombreuses entrées nettes à Paris et dans quelques-unes des zones voisines puisent dans les sorties nettes de toutes les autres zones de la région.

Les déplacements domicile-travail se multiplient en Ile-de-France : en 1968, 61 % des travailleurs franciliens quittaient leur commune de résidence, en 1982, 74 %. Entre 1975 et 1982 la proportion des actifs franciliens résidant et travaillant au sein d'une même zone d'emploi décroît dans toutes les zones. On assiste cependant à une atomisation des lieux de destination : relativement moins de déplacements centripètes, plus d'échanges de banlieue à banlieue (Bessy P., 1989). En outre, en 1982, 3,9 % des emplois de l'Ile-de-France étaient occupés par des provinciaux (alors que seulement 0,9 % des actifs résidant en Ile-de-France travaillaient en province).

Les excédents d'emplois ⁹ sont concentrés en quelques endroits : Paris (sauf le nord-est très déficitaire),

6 Voir par exemple : *Les Collections de l'INSEE*, série R, n° 59-60, novembre 1985, pp. 11-13 ; ou *Archives et documents*, n° 162, INSEE, mai 1986.

7 Navettes : terme retenu par l'INSEE pour désigner les migrations alternantes qui franchissent les limites d'une zone.

8 C'était le cas en 1982 des zones d'emploi de Paris, Velizy-Jouy, Nanterre, Boulogne-Billancourt, Saint-Ouen, Vitry, Arcueil, Vincennes ; s'y ajoutent, en 1990, les zones d'emploi de Montreuil et Sarcelles. On remarque notamment qu'en 1990 dans la zone d'emploi de Velizy-Jouy moins de 15 % des emplois étaient occupés par des résidents de la zone (Source : Rapport du groupe de travail interministériel « zones d'emploi », février 1992).

9 Différence positive, en un lieu donné, entre nombre d'emplois et nombre d'actifs.

La défense et ses environs, la proche banlieue nord, les aéroports, les pôles d'emploi de l'automobile, certaines villes nouvelles et Rungis, Vélizy-Versailles, Orsay-Saclay, Corbeil, Melun. Les déficits d'emplois forment approximativement une couronne (à l'exception du quadrant sud-ouest), située à environ 20 km du centre de Paris. Ainsi, dans trois grandes zones géographiques il y a moins de 4 emplois pour 10 actifs, et même moins de 3 emplois pour 10 actifs en certains endroits (Ronsac J.J., 1989) : « En schématisant, le taux d'emploi, élevé à Paris, diminue jusqu'à une vingtaine de km de la capitale, dans les parties périphériques de l'agglomération, puis remonte dès que l'on sort de cette agglomération. Ce schéma est valable dans toutes les directions, sauf le sud-ouest. »

DES BASSINS D'EMPLOI AUX ZONES D'ÉCHANGE HABITAT-EMPLOI

Les particularités des migrations alternantes en Ile-de-France expliquent que le découpage en zones d'emploi, censé rendre maximale la solidarité habitat-travail, atteint beaucoup moins bien cet objectif en Ile-de-France que dans la plupart des autres

zones françaises. En 1982, le taux global de navettes ¹⁰, en moyenne de 10,3 % dans l'ensemble des zones françaises à l'exclusion de celles des régions Alsace et Ile-de-France, s'établit à 44,3 % en Ile-de-France. 56,9 % des actifs d'Ile-de-France travaillent dans la zone où ils résident alors que c'est le cas de 80,8 % des actifs français. Le « taux de stabilité des actifs », c'est-à-dire la part des actifs occupés qui, résidant dans une zone, y ont leur emploi, est en moyenne de 47,4 % sur les zones d'emploi d'Ile-de-France alors qu'en province rares sont les zones où ce taux descend au-dessous de 75 %. Ce taux doit par ailleurs être distingué du « taux de stabilité des emplois », proportion des emplois de la zone occupés par des actifs résidant dans la zone, souvent très différent. Ainsi, entre 1982 et 1990, 16 zones sur 29 ont connu une augmentation du « taux de stabilité des actifs » (même si la moyenne de ce taux a diminué, passant de 47,4 % à 46,8 %) mais seulement 5 zones une augmentation du « taux de stabilité des emplois ».

Ces faibles taux de stabilité des zones d'emploi d'Ile-de-France sont aussi dus aux conditions du découpage. Non seulement le découpage (basé sur les migrations alternantes de 1975) a dû respecter certaines contraintes administratives fixées au niveau national, mais il a dû aussi, en Ile-de-France, respecter les frontières départementales. L'INSEE reconnaît (INSEE, 1987) que cette contrainte, qui ne fut pas imposée dans la majorité des régions françaises, compromet sa validité.

On peut imaginer qu'un découpage de l'Ile-de-France basé uniquement sur les migrations alternantes de 1982 serait mieux à même de cerner la réalité des bassins d'emploi. Cette idée a conduit l'INSEE et l'IAURIF ¹¹ à élaborer des « zones d'échange habitat-emploi ».

Les 32 « zones d'échange habitat-emploi » ont été déterminées à partir des données du recensement de 1982 et à l'aide de la méthode informatique MIRABELLE ¹², qui permet d'analyser l'intensité des navettes entre les communes. Le logiciel recherche d'abord les deux communes qui entretiennent entre elles les liens les plus étroits, elles constituent alors une zone qui remplace les communes originelles. Dans ce nouvel ensemble, les deux communes ou zones entretenant les liens les plus étroits sont à nouveau recherchées et ainsi de suite selon la méthode

¹⁰ Moyenne des navettes entrantes et des navettes sortantes rapportée à la population active.

¹¹ Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France.

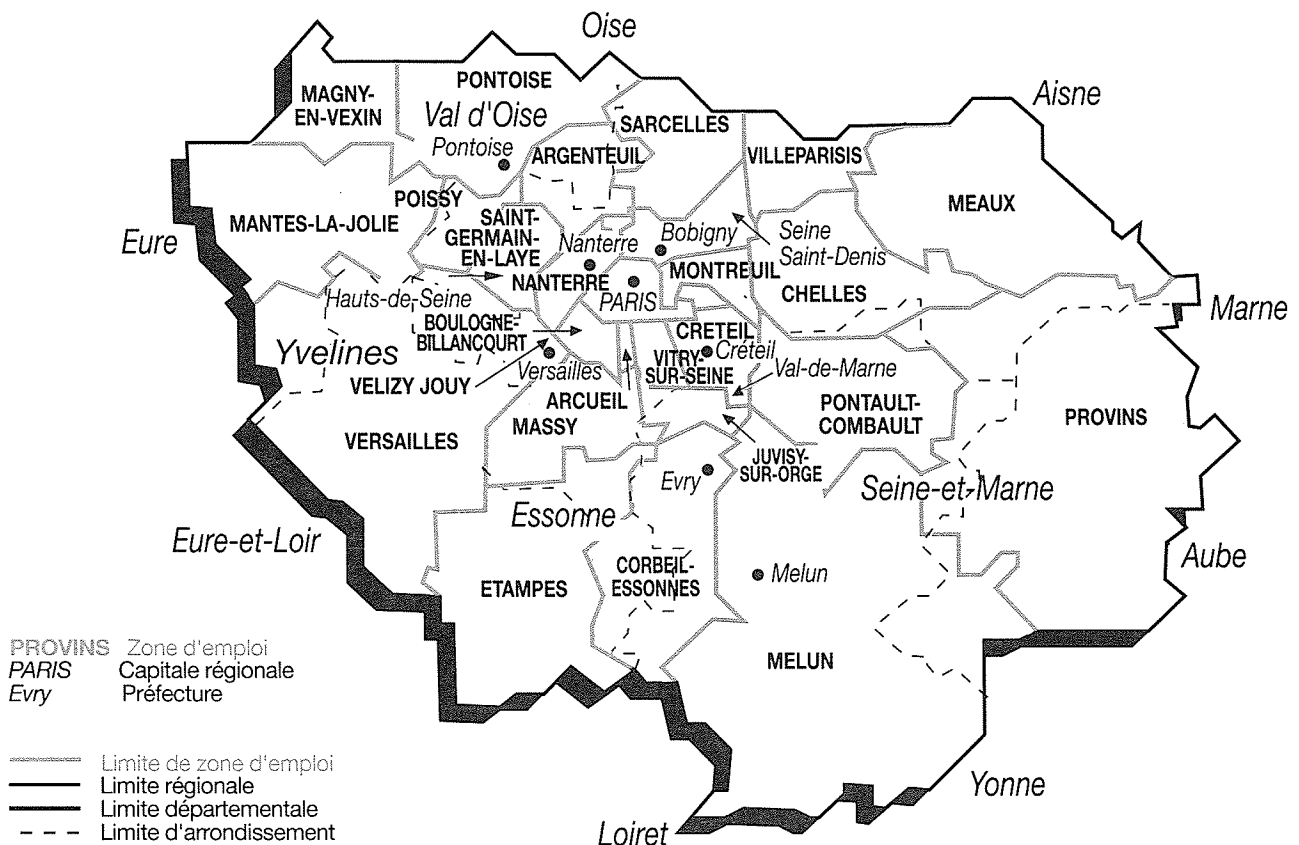
¹² Voir : « Annexe méthodologique » in INSEE-IAURIF, *Les Cahiers d'aspects économiques de l'Ile-de-France* n° 14, décembre 1986.

mathématique dite « classification ascendante hiérarchique ». Cette méthode a été appliquée aux migrations alternantes de commune à commune à l'intérieur d'un ensemble constitué par l'Ile-de-France et les huit départements limitrophes, soit 5700 communes au lieu des 1300 communes de la seule région Ile-de-France.

Le lien entre communes choisi comme critère d'agrégation pour la définition des zones peut être défini de deux manières différentes : soit à partir de la matrice (dissymétrique) des attractions, soit à partir de la matrice (symétrique) des échanges. La matrice des attractions recense les flux quotidiens orientés de la commune de résidence vers la commune du lieu de travail. Elle permet de tracer la carte des zones d'attraction des pôles d'activité. La matrice

des échanges recense la somme des flux dans les deux sens pour chaque couple de communes. Elle permet de tracer une carte où les pôles d'habitat prennent une grande importance. La méthode sélectionnant le lien « en attraction » donne les meilleurs résultats au sens où l'espace régional est particulièrement bien partitionné : 26 zones apparaissent nettement. Il subsiste cependant un vaste espace central indifférencié (tant est grande l'intensité des migrations alternantes qui le parcourent) comprenant les communes de la petite couronne et la frange intérieure de la grande couronne, soit 7,5 millions d'habitants et 3,8 millions d'emplois. Il a donc fallu faire appel à une autre méthode (combinée à la première de manière fort complexe) pour structurer l'espace central en 6 zones radiales reflétant la structure des réseaux de transport.

- Ile-de-France -



L'application de la méthode MIRABELLE aux données des recensements de 1975 et 1982 montre un partitionnement de l'espace régional plus net en 1982 qu'en 1975. En 1982, l'influence de la capitale est moins forte et ne masque pas comme par le

passé les autres pôles de la région. Cela n'a rien de très surprenant dans la mesure où, entre 1975 et 1982, Paris et sa proche banlieue ont perdu 150 000 emplois alors que le reste de la région en a gagné 180 000.

Si le zonage en échange est plus intéressant pour les études relatives aux transports, le zonage en attraction nous paraît plus pertinent du point de vue du marché du travail. Il privilégie en effet les attractions exercées par les emplois situés dans certaines communes sur les salariés habitant dans d'autres communes. Le zonage en échange conduit à agréger des communes entre lesquelles existent des migrations alternantes à double sens (masquant par là même des migrations alternantes plus nombreuses mais à sens unique).

Comme on le voit l'élaboration d'un tel découpage fut extrêmement complexe. Elle n'a pourtant permis que de se rapprocher légèrement de l'objectif visé : minimiser les migrations alternantes entre zones. En effet, le « taux de stabilité des actifs » qui était en moyenne de 47,4 % avec le découpage en « zones d'emploi » ne dépasse pas 58,3 % avec le découpage en « zones d'échange habitat-emploi »¹³, il reste même inférieur à 50 % dans 11 zones. Ce nouveau découpage a néanmoins le mérite d'avoir montré, à 7 ans d'intervalle, la forte stabilité de la structure d'un découpage basé sur les migrations alternantes ; on retrouve, en 1982, pour l'essentiel, les mêmes zones qu'en 1975, avec des contours assez voisins¹⁴.

13 Ces deux chiffres concernent les migrations alternantes au recensement de 1982. On notera cependant que le nombre des zones d'échange habitat-emploi, légèrement plus élevé que celui des zones d'emploi (32 au lieu de 29), peut contribuer à faire baisser légèrement le taux de stabilité.

14 Les différences matérialisent les évolutions économiques en cours. C'est le cas notamment de l'extension des zones d'influence des aéroports d'Orly et de Roissy, et de l'émergence des villes nouvelles d'Evry et de Cergy.

UN CHANGEMENT DE PERSPECTIVE

Sept ans après l'adoption des zones d'emploi, pour l'ensemble des régions, le Comité interministériel d'Aménagement du Territoire du 5 novembre 1990 a confié à un groupe de travail interministériel l'évaluation des conditions d'utilisation de ce découpage. Ce groupe recommande¹⁵ le maintien d'un découpage en zones d'emploi mais souhaite la révision du zonage dans 15 régions sur 22. Il recommande de retenir les mêmes critères de découpage qu'en 1983, et préconise un travail technique approfondi au niveau de chaque région s'appuyant sur les résultats du recensement de 1990.

Ce recensement montre que dans 20 des 29 zones d'emploi de l'Ile-de-France le taux de stabilité des actifs est inférieur à 50 %. Par ailleurs, l'expérience des « zones d'échange habitat-emploi », précédemment évoquée, montre les difficultés d'aboutir à un découpage satisfaisant en Ile de France.

Peut-on, en présence d'une grande agglomération, faire l'économie d'une réflexion analytique particulière, voire d'un véritable changement de perspective ? C'est ce changement de perspective que nous proposons d'esquisser ici.

DU BASSIN D'EMPLOI AU BASSIN DE MAIN-D'ŒUVRE

Depuis longtemps, la plupart des aménageurs régionaux affirment que l'Ile-de-France ne constitue qu'un seul bassin d'emploi¹⁶. On est tenté de considérer que l'agglomération parisienne, sinon l'Ile-de-France toute entière, ne constitue qu'un seul « marché local du travail ». Pourtant la dimension de l'agglomération parisienne, ainsi que les problèmes d'engorgements auxquels se heurtent les transports, font que les migrations alternantes d'une extrémité à l'autre de l'agglomération sont encore peu nombreuses malgré le développement du réseau RER. La structuration interne de l'Ile-de-France en « zones d'échange habitat-emploi » manifeste que les migrations alternantes ne sont pas isotropes, mais se font préférentiellement à l'intérieur d'un certain nombre de zones. On ne peut pas considérer que deux extrémités opposées de l'agglomération appartiennent au même bassin d'emploi, du moins si l'on s'en tient au concept de bassin d'emploi tel qu'il a été défini à

15 Rapport du groupe de travail interministériel « zones d'emploi », février 1992.

16 C'est du moins ce qu'affirme J.J. RONSAC (*Habiter en province, travailler en Ile-de-France* in INSEE, Direction régionale de Paris. *Données Sociales Ile-de-France 1989*, p. 141) qui estime qu'en témoigne le concept de réseau maillé isotrope de transports, permettant de se rendre indifféremment d'un point de la région à un autre, idée qui prévalait il y a 15-20 ans.

l'origine : zone géographique à l'intérieur de laquelle travaillent la plus grande partie des personnes qui y habitent.

Si la notion de bassins d'emploi différenciés reste valable pour l'Ile-de-France, elle apparaît extrêmement difficile à saisir à partir des découpages existants. Le découpage en « zones d'emploi » élaboré au niveau national perd tout son sens en Ile-de-France ; le découpage en « zones d'échange habitat-emploi » parvient difficilement à appréhender la zone centrale de manière satisfaisante. Sans doute faut-il admettre que de nombreux bassins d'emploi se recouvrent au centre de l'agglomération. Dans ce cas, toute tentative de découpage d'une grande agglomération en bassins d'emploi non superposés, conduit à des non-sens que signalait déjà D. Held ¹⁷ :

« On risque de réunir dans un même espace des zones qui n'ont rien à voir ensemble. Ainsi, une zone A peut être polarisée sur B et sur C, mais B n'est pas polarisée sur C. Faut-il alors réunir des espaces partiellement superposés, mais qui n'ont en commun que cet espace polarisé ? Ce problème se pose en particulier dans le cas de zones fortement urbanisées. »

Cet « effet d'agglomération » conduit alors à dissocier l'espace géographique auquel fait référence le concept de bassin d'emploi, de l'espace que nous désignerons par l'expression « bassin de main-d'œuvre ». Le bassin d'emploi peut être défini, conceptuellement, comme l'espace sur lequel travaillent la plupart des actifs qui y habitent. Nous proposons alors de désigner par l'expression « bassin de main-d'œuvre » ¹⁸ l'espace sur lequel habitent la plupart des individus qui y travaillent.

La distinction de ces deux notions permet de constater que le découpage en zones d'échange habitat-emploi échoue, tantôt parce qu'il ne parvient pas à isoler un bassin d'emploi, tantôt parce qu'il ne parvient pas à isoler un bassin de main-d'œuvre ¹⁹. Tantôt la majorité des actifs occupés habitant la zone n'y travaillent pas (c'est le cas de 62 % des actifs habitant la zone d'échange habitat-emploi d'Arpajon), tantôt la majorité des gens qui y travaillent n'y habitent pas (c'est le cas de 82 % des actifs qui travaillent dans la zone de Roissy et de 57 % de ceux qui travaillent à Paris). Cela n'a rien de très surprenant dans le mesure où, dans l'agglomération parisienne, toute

entreprise ayant une implantation centrale peut espérer attirer n'importe quel travailleur habitant l'agglomération (et même bien au-delà pour certaines catégories professionnelles). Ainsi doit-on admettre que dans toute agglomération dépassant un certain seuil (dépendant de la surface géographique de l'agglomération et de ses réseaux de transports) les « bassins d'emploi » et les « bassins de main-d'œuvre » ne se recouvrent plus.

En effet, plus la localisation d'une entreprise sera centrale, plus forte sera la probabilité que son bassin de main-d'œuvre recouvre plusieurs bassins d'emploi. Le concept de « marché local du travail » change alors radicalement de sens : l'offre et la demande ne sont plus liées au même espace géographique. Il existe bien sûr des zones de recouvrement mais dans celles-ci, une même demande de travail rencontre des offres spatialement différenciées. L'étude de la relation formation-emploi doit se faire au niveau des bassins de main-d'œuvre. En effet, là où le bassin de main-d'œuvre d'un ensemble d'entreprises s'étend à la fois sur deux bassins d'emploi A et B, un individu détenant une formation donnée et habitant dans le bassin d'emploi A, sera en concurrence, non seulement avec ses homologues du même bassin d'emploi, mais aussi avec ceux du bassin d'emploi B. Plus concrètement, il paraît difficile d'étudier comment s'opèrent les recrutements sur les 1 808 000 emplois situés dans la zone de Paris en ne prenant en compte que la formation des 1 017 000 actifs occupés qui y résident.

Il n'est pas possible d'analyser le fonctionnement du marché local du travail indépendamment des stratégies de localisation des offreurs et des demandeurs, et de leurs interdépendances avec l'action des pouvoirs publics qui structurent l'espace à travers les politiques d'urbanisme et de transports. Ainsi, en Ile-de-France, l'étude localisée du marché du travail requiert une approche différente de celle généralement retenue pour la majeure partie du territoire. Elle ne peut se passer de l'étude préalable de l'espace des bassins de main-d'œuvre.

Comment délimiter ces bassins de main-d'œuvre ? Peut-on établir un zonage exhaustif de l'Ile-de-France déterminant des zones à l'intérieur desquelles habitent la majorité des gens qui y travaillent ? Même si nous laissons aux spécialistes de l'INSEE le soin de répondre à cette dernière question, il nous semble probable qu'un tel zonage ne serait guère plus satisfaisant que les précédents. Sans doute faut-il, là encore, admettre que les bassins de main-d'œuvre se recouvrent. On peut cependant tenter d'en appréhender quelques-uns, et de comprendre ce qui détermine leur taille. Il est probable qu'elle dépend

17 D. Held, *Le marché de l'emploi : structures locales et segmentation*, EDES, Neuchâtel, 438 p., 1983, p. 362.

18 Cette expression désigne habituellement l'espace sur lequel une firme peut espérer recruter les travailleurs dont elle a besoin. Nous ne faisons que la généraliser au niveau macro (ou méso) économique.

19 Mais il est vrai que la méthode est conçue pour délimiter des zones où travaillent la majorité des actifs occupés qui y habitent (bassins d'emploi) et non l'inverse.

des qualifications des emplois qui s'y trouvent et de la localisation des entreprises (notamment sur l'axe centre-périphérie).

DU BASSIN DE MAIN D'ŒUVRE À L'AIRE DE RECRUTEMENT

Une première approche des bassins de main-d'œuvre pourrait s'appuyer sur la notion « d'aires de recrutement », déjà utilisée par l'INSEE. Elle ne permet pas de déterminer une zone où habitent la majorité de ceux qui y travaillent, mais une zone où habitent la majorité de ceux qui travaillent dans une commune donnée et n'y habitent pas. Ainsi A. Neveu et P. Zembri (1989) ont-ils déterminé l'aire de recrutement²⁰ de quelques pôles d'emploi (La Défense, Créteil, Orly-Rungis par exemple). Ils montrent qu'elle est variable selon les catégories socio-professionnelles, que l'aire de recrutement des pôles de banlieue reste assez restreinte mais s'étend dans les directions permises par les axes de transport, que les pôles d'emploi récents, plus tertiaires, recrutent dans une aire plus large.

Il nous semble que la multiplication de ce type d'études devrait permettre de mieux comprendre les particularités spatiales du marché du travail dans les régions polarisées par une grande agglomération.

D'AUTRES CRITÈRES DE DÉCOUPAGE POUR UNE APPROCHE LOCALE DE LA RELATION FORMATION-EMPLOI

L'espace francilien est particulièrement hétérogène du point de vue des catégories socio-professionnelles qui l'habitent (Bessy P., Tabard N., 1990). Ainsi la variable « formation de la main-d'œuvre » induit-elle une structuration de l'espace qui lui est propre, dont on peut se demander si elle n'est pas tout aussi pertinente que les migrations alternantes pour appréhender l'inscription spatiale de la relation formation-emploi.

20 Un certain nombre de pôles d'emploi ont été définis soit par leurs caractéristiques économiques, soit par l'action d'aménagement qui a provoqué leur développement. Pour établir les aires de recrutement on étudie pour chaque pôle l'origine des migrations alternantes effectuées par les actifs qui y travaillent, en 1975 ou en 1982, par catégorie socio-professionnelle ou tous actifs confondus. Les flux communaux à destination du pôle sont rangés par ordre décroissant et additionnés en commençant par le plus important de manière à constituer trois catégories :

— les communes appartenant à la première catégorie ont les flux les plus élevés et le total de ceux-ci représente 35 % des emplois du pôle occupés par des non résidents,
— les communes appartenant à la seconde catégorie suivent les précédentes dans le classement par flux décroissant et le total de ceux-ci représente 15 % supplémentaires,
— la troisième catégorie rassemble les communes qui suivent dans ce classement dont le total des flux représente à nouveau 15 %. L'ensemble des communes de l'aire de recrutement fournit donc 65 % des emplois occupés par des actifs résidant hors du pôle.

Notre réflexion sur la pertinence des découpages géographiques pour une analyse locale du marché du travail a reposé jusqu'ici sur une hypothèse implicite : l'espace sur lequel opère la relation formation-emploi est celui qui relie lieu de résidence et lieu de travail. On néglige ainsi les influences tant du lieu de travail que du lieu de formation, sur le lieu de résidence. Cette remarque invite à s'interroger sur la complexité de toute appréhension spatiale de la relation formation-emploi. Mais elle suggère aussi d'éventuelles spécificités de la relation formation-emploi dans les grandes concentrations urbaines : quelles sont les influences sur les migrations définitives d'un système de formation à forte densité et à fort rayonnement ? quelles sont celles d'un marché de l'immobilier saturé ?

Ainsi, si l'on admet que la relation formation-emploi opère aussi sur l'espace qui relie lieu de formation et lieu de travail, il devient indispensable de prendre en compte la répartition spatiale du système de formation : où ont été formés les travailleurs de l'Ile-de-France ? où travaillent les jeunes qui y ont été formés ? Ces questions sont rarement étudiées. Il est vrai qu'il existe peu de sources d'information fiables en la matière. Une étude récente (Charlot A., Chevallier L., Pottier F., 1990) montre cependant tout l'intérêt d'une utilisation sur ce thème des enquêtes du CEREQ²¹.

La prise en compte des particularités de l'emploi et de la formation en Ile-de-France est indispensable pour comprendre l'espace géographique sur lequel fonctionne la relation formation-emploi. Ainsi par exemple, la forte qualification des emplois exige probablement que les bassins de main-d'œuvre soient très étendus. Ces particularités en matière d'emploi et de formation peuvent aussi être déterminées par des caractéristiques spatiales : la taille des bassins d'emploi et la variété des emplois qui s'y trouvent tendent probablement à réduire le risque de chômage.

CONCLUSION

En Ile-de-France, l'étude de la mobilité géographique des individus, dans sa triple dimension : entre lieu de résidence et lieu de travail, entre localisation de la formation et localisation de l'emploi ultérieur, entre lieux d'habitation successifs, est un préalable indispensable à l'appréhension locale de l'articulation formation-emploi et l'un des moyens de mieux la

21 Cette étude permet de supposer que les migrations permettant d'adapter les flux de diplômés aux emplois qui leurs sont offerts en Ile-de-France se déroulent principalement en cours d'études (ce qui n'est pas le cas pour les autres régions françaises). Voir aussi : (Biret J., 1986).

comprendre et d'en révéler les principales caractéristiques. Elle ne peut cependant, à elle seule, permettre de comprendre sur quels espaces (et donc de quelle manière) fonctionne la relation formation-emploi. On ne peut faire abstraction de l'ensemble des facteurs qui déterminent l'espace des bassins de main-d'œuvre des entreprises.

Il faut cependant reconnaître que l'on ne sait pas grand chose sur cet espace ni sur ses déterminants, du moins là où il apparaît très différent des zones d'échanges habitat-emploi. Comment les entreprises, à travers leurs stratégies de localisation, ou par l'intermédiaire de leurs politiques de main-d'œuvre « gèrent-elles » cet espace ? Comment les pouvoirs publics interviennent-ils dans ce processus ? Autant de questions qui appellent un véritable programme de recherche. Il n'est plus possible de se contenter d'étudier les systèmes d'emploi et de formation, ni surtout leurs relations, comme si tout l'espace français était divisé en « n » « marchés locaux du travail » contigus et disjoints. Cette fiction éclate partout où les effets d'agglomération conduisent à une dissociation spatiale de l'offre et de la demande de travail, de l'offre et de la demande de formations.

François Beaumert
LES – Université Paris I

Bibliographie

- Armano C., Terrier C. (1987), « Etudier le local à l'INSEE », *Données Sociales*, INSEE.
- Bessy P. (1989), « Migrations alternantes : le chassé-croisé s'intensifie », in : INSEE, direction régionale de Paris, *Données Sociales Ile-de-France*.
- Bessy P., Ronsac J.J. (décembre 1986), « Les zones d'échange habitat-emploi. Contours en 1982 et évolution 1975-1982 », INSEE-IAURIF, *Cahier d'Aspects*, n° 14.
- Bessy P., Tabard N. (1990), *Typologie socioprofessionnelle de l'Ile-de-France*, INSEE, Observatoire économique de Paris, 81 p.
- Biret J. (septembre-octobre 1986), « Mobilité des CAP entre lieu de formation et lieu de travail », CERÉQ – BREF, n° 22.
- Bizet B., Bourdon F., Bourdon J. (février 1983), *Maquette d'un modèle statique calé sur l'année 1975 pour la région Ile-de-France*, Document IAURIF.
- Bourdon F., Bourdon J. (13/14 décembre 1984), *Un modèle macroéconomique de l'Ile-de-France*, Communication au colloque de l'AEAAASRDLF., Poitiers, Actes du colloque.
- Brunet R., Gisclard J.M. (1987), *La vérité sur l'emploi*, Larousse.
- CERÉQ (mars 1990), *Groupe de travail sur l'analyse régionale de la relation formation-emploi, Problématiques et méthodes*, série : Documents de Travail.
- Charlot A., Chevalier L., Pottier F. (août 1990), *Qui forme pour qui ? Les régions, l'enseignement supérieur et l'emploi*, étude CERÉQ réalisée avec le soutien de la DATAR, CERÉQ, Collection des études, n° 55, La Documentation Française.
- Conseil régional d'Ile-de-France, IAURIF (juin 1991), *La charte de l'Ile-de-France*, 216 p.
- DEP (Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Education nationale), édition 1989, *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, 250 p.
- Held D. (1983), *Le fonctionnement du marché de l'emploi au niveau local en Suisse : le cas de Neuchâtel*, Editions Géorgi-Saint-Saphorin, Fonds national suisse de la recherche scientifique, 420 p.
- IAURIF (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France), INSEE (Direction régionale d'Ile-de-France) (1992), *Atlas des franciliens*, tome 1, Population et logements, 80 p.
- INSEE (novembre 1985), Les Collections de l'INSEE, série R, n° 59-60.
- INSEE (1987), *Le découpage des 22 régions en 365 zones d'emploi*, Archives et Documents, n° 195.
- INSEE (1989), Direction régionale de Paris, *Données Sociales Ile-de-France*.
- INSEE-IAURIF (décembre 1986), *Les Cahiers d'aspects économiques de l'Ile-de-France*, n° 14.
- Lakota A.M., C. Milelli, coord. (1987), (GIP RECLUS), *Emplois, entreprises et équipements en Ile-de-France ; une géographie de la turbulence*, Montpellier GIP RECLUS, Collection RECLUS Modes d'emploi, n° 10, 112 p., 83 cartes.
- Lakota A.M., Milelli C., coord. (1989), (GIP RECLUS et ODL Ile-de-France), *L'Ile-de-France : un nouveau territoire*, Paris, Montpellier, RECLUS, Collection : Dynamiques du Territoire, n° 3, La Documentation Française, 280 p.
- Lakota A.M., Milelli C., coord. (1990), *L'Ile-de-France en mouvement*, 370 p., Collection Reclus Modes d'emploi n° 16, GIP Reclus Montpellier.
- Lemahieu M., Pecher A. (janvier 1986), *Dynamique et structure de l'emploi en Ile-de-France*, Direction régionale du Travail et de l'Emploi.
- Lesens M. (1985), *Présentation du découpage statistique de la région Ile-de-France en huit zones*, IAURIF.
- Neveu A., Zembri P. (1989), « Migrations alternantes : des comportements sociaux différenciés dans un espace polarisé », *Données Sociales Ile-de-France*, pp. 146-150.
- Rectorat de Paris (avril 1988), *L'insertion des jeunes dans la vie active à Paris*.
- Ronsac J.J. (1989), « Géographie des déséquilibres entre l'habitat et l'emploi : des surprises », in : INSEE, Direction régionale de Paris, *Données Sociales Ile-de-France*.